

Conditions particulières de vente

1 – RESPONSABILITE : Le service de réservation qui attribue une location à un client est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Il ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ni des actions de toute personne étrangère à l'organisation.

2 - RESERVATION : La réservation devient ferme à réception du **bulletin de réservation signé par le client ET du paiement** du séjour : **acompte de 30 % du prix** du séjour si la date du début du séjour est dans plus d'un mois **ou totalité du prix** si la date du début du séjour est dans moins d'un mois. **Les chèques** doivent être établis à **l'ordre du Trésor Public**. Le service de réservation **accepte les chèques vacances**.

3 – PAIEMENT DU SOLDE : Le client s'engage à verser **le solde** de la location **à son arrivée**.

4 - ARRIVEE : Le client doit se présenter le jour mentionné. **Avant l'arrivée dans la location, le client doit prévenir Mme Viviane BIHAN, responsable de l'accueil à Botmeur (Tél : 02.98.99.65.13 - Bar-épicerie "Le Yeun Elez"), pour convenir de l'heure d'arrivée et de la remise des clés du chalet.**

5 - ANNULATION : Si l'annulation a lieu moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte de 30 % est conservé. Le remboursement des frais de désistement est effectué en cas d'annulation pour un des motifs suivants : maladie grave, accident grave ou décès de vous même, votre conjoint, tuteur, ascendants, descendants, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères, d'une personne voyageant avec l'assuré pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription.

6 – INTERRUPTION DU SEJOUR : En cas d'interruption du séjour par le client pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement. Dès lors, l'hébergement est de nouveau offert à la location.

7 - RECLAMATION : Toute réclamation relative au séjour doit être adressée dans les trois jours de prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception au service de réservation.

8 - LOCATIONS : Les locations à la semaine s'effectuent en règle générale du samedi à 16 heures au samedi suivant à 10 heures. Toutefois, ces jours et heures peuvent être modifiés suivant les demandes et les disponibilités.

9 – PRESTATIONS ET OBLIGATIONS : Les prix comprennent la fourniture du courant électrique. Les draps ne sont pas fournis. **Un chèque caution de 153 € sera demandé à l'arrivée**. Un inventaire des lieux est effectué à l'arrivée et au départ. **Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire**.

10 – NOMBRE D'OCCUPANTS : Chaque chalet est prévu pour un nombre maximum de personnes. Un bébé compte pour une personne.